

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Décembre 2018

L'An deux mille dix-huit, le 20 Décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric MELLET.

PRESENTS : M. MELLET, M. BANCILHON, M. DENUX, Mme SORIANO, M. KHADRI, M. RICHOU-PICYK, M. SAILLY, M. TENA.

PROCURATIONS : Mme ALLEAU (donnée à Mme SORIANO)
Mme ERARD (donnée à M. DENUX) Mme
MERONO (donnée à M. SAILLY)

Concernant le secrétariat de séance, M. le Maire propose Mme M. Claire SORIANO qui accepte et soumet au vote.

Pour : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme M. Claire SORIANO

1. Approbation Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Novembre 2018

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Novembre 2018.

Pour : 11

2. Virement de crédit à la section de fonctionnement

Il est nécessaire d'établir une décision modificative afin de modifier l'autorisation budgétaire initiale pour permettre le réajustement des comptes en fin d'année. Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette délibération.

Pour : 11

3. POUR INFORMATION / Nouveau règlement de la garderie et la restauration scolaire

Un nouveau règlement a été établi pour modifier le nouveau système de paiement mis en place à compter du 1er décembre 2018, c'est-à-dire un système de facturation mensuelle qui remplace la vente de tickets en mairie, ainsi qu'un dossier unique d'inscription commun pour la garderie et la restauration scolaire.

4. Investissement avant vote Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal est informé pour l'avant vote du Budget Primitif 2019, que les factures d'investissements des travaux en cours pourront être honorées avant le vote dudit Budget Primitif de la commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette délibération.

Pour 11

5. Modification arrêté de régisseurs : Cautionnement

Suite à la vérification des documents administratifs par le trésor public concernant les régies des collectivités, il faut modifier les arrêtés des régisseurs qui sont assujettis à un cautionnement. Le montant de celui-ci était établi selon un barème défini par le Ministère du Budget.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette délibération.

Pour : 11

6. Modification Article 10 du règlement du cimetière

L'article 10 du règlement du cimetière concerne l'ossuaire communal, suite aux travaux effectués. Celui-ci se trouve dorénavant Carré 2-1.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette délibération.

Pour : 11

7. POUR INFORMATION / Echange de concession

Un administré demande d'échanger sa concession actuelle (carré 5-49) contre la concession (carré 1-15) dans les conditions actuelles d'obtentions de concession.

8. POUR INFORMATION / Revitalisation des centres anciens

Suite à un courrier reçu ce jour, M. le Maire informe l'assemblée.

Dans le cadre de ses dispositifs d'intervention pour l'amélioration et la redynamisation des centres anciens, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a mis en évidence la nécessité d'engager une action de mise en valeur du patrimoine des centres anciens (voir périmètre concerné sur plan en mairie).

Elle a décidé d'apporter un accompagnement technique et financier afin d'assister les particuliers désirant entreprendre des travaux de rénovation ou de ravalement de façade pour les immeubles à usage d'habitation / **Action Façade**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.

**La Secrétaire de Séance,
M. Claire SORIANO**

**Le Maire,
Éric MELLET**

